

## SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

# DEMANDES DE SUBVENTIONS 2019

## REGLEMENT

Les subventions municipales ont pour objet d'aider à équilibrer les budgets des associations. Elles n'ont pas un caractère systématique et ne peuvent abonder une trésorerie déjà suffisante. Elles sont étudiées par des commissions municipales et laissées à l'appréciation du Conseil Municipal. Des justificatifs doivent être fournis avec le dossier de demande de subvention pour la prise en compte des critères de son calcul.

### **1. DOTATION DE FONCTIONNEMENT / Forfait**

La dotation de fonctionnement est une subvention forfaitaire attribuée aux associations. Son attribution est étudiée au regard du budget N-1, fourni et validé par la dernière assemblée générale de l'association.

### **2. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

La subvention de fonctionnement concerne les associations qui proposent des activités sportives, culturelles, de loisirs ou de solidarité. Elle se substitue le cas échéant à la dotation de fonctionnement.

<b>La valeur du point de référence pour 2019 est 0.93 €</b>
---

Elle est calculée selon les critères ci-dessous :

- **ASSOCIATIONS CULTURE/LOISIRS** : nombre d'adhérent(e)s saison N-1
  - Attribution de 3,5 points par adhérent(e), pour tous les adhérent(e)s de l'association.
  - Bonification de 12 points supplémentaires par adhérent(e) âgé(e) de moins de 26 ans au 31/07/2018.
  
- **ASSOCIATIONS SPORTIVES** : nombre d'adhérent(e)s et de licencié(e)s saison N-1
  - Attribution de 3,5 points par adhérent(e), pour tous les adhérent(e)s licencié(e)s.
  - Attribution de 1 point par adhérent(e), pour les adhérent(e)s non-licencié(e)s.
  - Bonification de 22 points supplémentaires par licencié(e) âgé(e) de moins de 26 ans au 31/07/2018.

## ➤ FORMATION DES BENEVOLES

Pourcentage du coût de la formation à la charge de l'association, dans la limite d'un plafond par formation et d'une enveloppe globale « formation des bénévoles » :

- La formation doit être liée soit à l'activité proposée aux adhérents, soit à la fonction d'administration ou de gestion de l'association.
- La formation doit être achevée et figurer dans le budget validé par la dernière assemblée générale de l'association.
- Le nombre de formations subventionnées par association pourra être limité au regard de l'enveloppe globale « formation des bénévoles ».

**Prise en charge par la Ville de 50 % du coût de la formation dans la limite de 200 € de subvention par formation.  
Enveloppe globale formation : 3000 €**

## ➤ SALARIE(E) DE L'ASSOCIATION ET INTERVENANT(E) EXTERIEUR(E) REMUNERE(E)

- Critère calculé en fonction du temps de travail et de la qualification du (de la) salarié(e) ou de l'intervenant(e) au sein de l'association sur la saison en cours
- 4 tranches de temps de travail avec attribution d'un nombre de points par tranche

**Un Equivalent Temps Plein (ETP) = 35H00 hebdomadaires**

### Salarié(e)/intervenant(e) sans Brevet d'Etat

moins de 0.25 ETP = 40 points  
de 0.25 à 0.50 ETP = 80 points  
de 0.50 à 0.75 ETP = 120 points  
de 0.75 à 1 ETP = 160 points

### Salarié(e)/intervenant(e) avec Brevet d'Etat

moins de 0.25 ETP = 70 points  
de 0.25 à 0.50 ETP = 140 points  
de 0.50 à 0.75 ETP = 210 points  
de 0.75 à 1 ETP = 280 points

- Le (la) salarié(e) ou l'intervenant(e) doit exercer dans le cadre d'une activité régulière auprès de l'association. Un contrat signé doit exister entre les parties. L'association doit être en règle au regard de la législation sur le travail vis-à-vis du (de la) salarié(e) ou de l'intervenant(e)
- Sont exclues du calcul les personnes qui interviennent sur des activités ponctuelles (ex : stages...)

## ➤ DEPLACEMENTS DANS LE CADRE DES CHAMPIONNATS OFFICIELS (SAISON N-1)

Il s'agit des **déplacements d'équipes**, répartis suivant les catégories géographiques précisées ci-dessous. Seuls les déplacements concernant les championnats officiels seront pris en compte (sont exclus : les déplacements à des tournois, des matchs de coupe, des matchs de championnat vétérans ou loisirs).

**Attribution d'un nombre de points par déplacement et selon la catégorie**

- Déplacement **local** : 20 km autour de Bruz (voir liste des communes en annexe) = 4 points
- Déplacement **départemental** : Ille-et-Vilaine (hors déplacements locaux) = 10 points
- Déplacement **régional** : région Bretagne (hors 35) et départements limitrophes = 40 points
- Déplacement **national** : il doit faire l'objet d'une demande de subvention exceptionnelle.

## ➤ ÉVOLUTION DES EQUIPES SENIORS DANS LES CHAMPIONNATS

Concerne l'accèsion des équipes seniors à une division supérieure pour la saison suivante à l'issue d'un championnat officiel. Le résultat pris en compte est celui enregistré à la fin de la saison N-1.

**1 accession = 165 points**

## ➤ FRAIS D'ARBITRAGE

- Pourcentage des frais d'arbitrage de la saison N-1 supportés par l'association dans le cadre de l'arbitrage officiel imposé par les instances sportives officielles pour le déroulement des championnats
- Sont exclus : les frais d'arbitrage des tournois, des rencontres amicales, des matchs de coupe, des matchs des équipes vétérans et de loisirs

**10 % des frais d'arbitrage payés par l'association**

## ➤ CRITERE POUVANT MINORER LE MONTANT DE LA SUBVENTION / Trésorerie disponible

Trésorerie de l'association (caisse + compte courant + placements) validée lors de la dernière assemblée générale

- Réserve financière de 6 mois de masse salariale chargée si l'association est employeur et (ou) de la moitié du montant du financement des salariés et intervenants extérieurs réguliers rémunérés par l'association
- Provision pour projet(s) d'investissement (\*)
- Provision pour projet(s) exceptionnel(s)(\*)

**= Trésorerie disponible**

(\*) Les provisions pour investissement et /ou projet exceptionnel doivent être justifiées et apparaître dans le budget prévisionnel.

**Minoration de la subvention de 50 % si la trésorerie disponible est supérieure à la moitié des dépenses validées par la dernière assemblée générale.**

**Minoration de la subvention de 75 % si la trésorerie disponible est supérieure aux dépenses validées par la dernière assemblée générale.**

## ➤ MAJORATION EXCEPTIONNELLE DU MONTANT DE LA SUBVENTION / Difficultés budgétaires

Toute association doit créer les conditions d'équilibre de son budget. Toutefois, en cas de déséquilibre exceptionnel et ponctuel du budget de l'association, la subvention de fonctionnement pourra être majorée.

Une majoration exceptionnelle pourra être accordée sous conditions :

- L'association a mis en œuvre les moyens nécessaires pour augmenter ses ressources propres (augmentation des cotisations, partenariats, autres subventions...)
- l'activité de l'association a réellement une utilité sociale et un intérêt général
- l'association est signataire de la Charte de la Vie Associative et du bénévolat
- l'association adhère au dispositif « Sortir »
- l'association propose des animations/activités ouvertes sur la ville pour tous les publics et/ou participe à des manifestations collectives

### **3. SUBVENTION PARTICULIERE**

Elle concerne :

- Les demandes des associations en fonction du projet ou autres critères pris en compte pour le calcul de la subvention de fonctionnement (associations caritatives, d'action sociale, d'assistantes maternelles, de quartiers, de parents d'élèves, éducatives, événementielles...)
- Les demandes de personnes qui pratiquent un sport de haut niveau ou une activité culturelle contribuant à faire connaître la Ville de Bruz au-delà de la Région
- Les demandes des associations scolaires et étudiantes
- Les associations non-bruzoises

Les demandes concernées seront étudiées par les commissions municipales correspondantes.

### **4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Elle a pour but d'aider l'association à :

- Mettre en place un projet exceptionnel n'entrant pas dans le fonctionnement normal de l'association
- Financer en partie un investissement nécessaire à l'activité de l'association.
- Financer en partie un déplacement en championnat national

Les demandes doivent obligatoirement être formulées **en même temps** que le dossier annuel de demande de subvention de fonctionnement. Elles sont attribuées au regard des éléments du dossier fourni, laissées à l'appréciation des commissions municipales concernées.

La subvention exceptionnelle est versée à l'issue de l'évènement (manifestation ou investissement) sur présentation du bilan financier et des justificatifs comptables correspondants
---

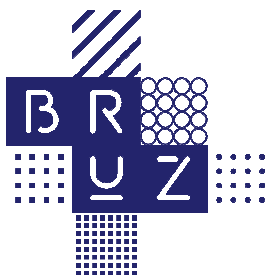
#### Contact :

Service Vie Associative et Animation  
Maison des Associations  
59 Av. Alphonse Legault - 35170 BRUZ  
02 23 50 30 07 - vieassociative@ville-bruz.fr

La Ville de Bruz se réserve le droit de modifier le présent règlement.

**DEPLACEMENTS LOCAUX**  
liste des communes

<b>Acigné</b>	Le Sel de Bretagne
Amanlis	Le Verger
Bain-de-Bretagne	Lohéac
<b>Baulon</b>	<b>Maxent</b>
Betton	Montgermont
Bourg-des-Comptes	Monterfil
Bourgbarré	Montfort-sur-Meu
Bovel	Mordelles
Bréal-sous-Monfort	<b>Nouvoitou</b>
Breteil	Noyal-sur-Vilaine
Brie	Noyal-Châtillon
<b>Cesson-Sévigné</b>	<b>Orgères</b>
Chanteloup	<b>Pacé</b>
Chantepie	Pancé
Chartres-de-Bretagne	Parthenay-de-Bretagne
Chateaugiron	Pléchatel
Chavagne	Poligné
Cintré	Pont Péan
Clayes	<b>Rennes</b>
Corps-Nuds	<b>Saint-Armel</b>
Crevin	Saint-Erblon
<b>Domloup</b>	Saint-Gilles
<b>Goven</b>	Saint-Grégoire
Guichen	Saint-Jacques-de-la-Lande
<b>Janzé</b>	Saint-Malo-de-Phily
<b>L'Hermitage</b>	Saint-Senoux
La Chapelle Bouëxic	Saint-Thurial
La Chapelle des Fougeretz	Saulnières
La Chapelle Thourault	<b>Talensac</b>
La Mezière	Thorigné-Fouillard
Laillé	Tréffendel
Lassy	<b>Vern-sur-Seiche</b>
Le Petit Fougeray	Vezein-le-Coquet
Le Rheu	



## SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

### DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2019



Il se compose de **trois parties** :

- **Une partie commune**, obligatoire, où figurent les éléments d'identification de votre association et la description de son fonctionnement, ainsi que les données financières des 2 années précédentes et un budget prévisionnel.
- **Des fiches spécifiques** correspondant à chaque type d'aide sollicitée :

N° de fiche	Contenu du projet et intitulé des fiches spécifiques à joindre
1	Aide à la pratique sportive
2	Subvention exceptionnelle (ou aide au projet exceptionnel)

- **Des pièces obligatoires** à joindre en annexe qui dépendent du type d'aide sollicitée, la liste est récapitulée sur la page 2 de ce guide.

Le dossier peut être téléchargé sur le site de la Ville [www.ville-bruz.fr](http://www.ville-bruz.fr) ou obtenu par courrier électronique adressé à : [vieassociative@ville-bruz.fr](mailto:vieassociative@ville-bruz.fr)

## LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES

Pour percevoir une subvention, l'association doit disposer d'un numéro de récépissé en préfecture et d'un numéro SIRET.

**Pour être recevable, votre demande devra comporter en un seul exemplaire :**

- La partie commune ci-après comportant les informations administratives et financières relatives à votre association
- Copie des statuts et du récépissé de dépôt de déclaration en préfecture si première demande
- P.V de la dernière assemblée générale faisant apparaître le bilan moral, le rapport d'activités et le bilan financier (compte de résultat de l'exercice et état de la trésorerie) approuvés par l'assemblée générale
- Le cas échéant, justification des formations suivies par les bénévoles (factures, attestations précisant le coût de la formation)
- Bilan comptable de l'année N-1
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

**POUR LES ASSOCIATIONS EMPLOYANTS DES SALARIÉS :**

- Copie du contrat de travail faisant apparaître clairement le nombre d'heures travaillées
- Copie de la déclaration unique d'embauche
- Le cas échéant photocopie du brevet d'état

**POUR LES ASSOCIATIONS FAISANT APPEL A DES INTERVENANTS EXTERIEURS :**

- Copie du contrat liant l'intervenant et l'association
- Facture du nombre d'heures d'interventions sur la saison N-1
- Le cas échéant, photocopie du brevet d'état de l'intervenant

**POUR LES ASSOCIATIONS FAISANT APPEL A D'AUTRES SUBVENTIONS PUBLIQUES**

- Copie des demandes de subventions sollicitées

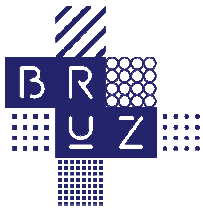
**Les fiches spécifiques concernées, accompagnées de leurs pièces annexes, à savoir :**

**Fiche n°1 : Aide à la pratique sportive**

- Calendrier des compétitions

**Fiche N°2 : Subvention exceptionnelle (ou aide au projet exceptionnel)**

- Budget de l'événement accompagné des justificatifs
- Tout document nécessaire à une meilleure compréhension du projet



## DEPOT DU DOSSIER

Votre dossier dûment renseigné, signé et complété des pièces justificatives est à envoyer à l'adresse suivante en un seul exemplaire au plus tard le 17 novembre 2018.

**Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.**

**Ville de Bruz**  
**Service Vie Associative et Animation**  
Place du Docteur Joly  
BP 77109  
35171 Bruz cedex

[vieassociative@ville-bruz.fr](mailto:vieassociative@ville-bruz.fr)

### 1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

#### 1-1 IDENTIFICATION

Nom de l'association (ou de la section)		
Activité principale		
<input type="checkbox"/> Culture/loisirs	<input type="checkbox"/> Action sociale/Solidarité	<input type="checkbox"/> Animation/Association de quartier
<input type="checkbox"/> Sport	<input type="checkbox"/> Education/Enfance	
Adresse du siège social		
Téléphone		
Courriel		
Personne à joindre pour ce dossier		

Date de publication de la création au Journal Officiel : .....

Numéro RNA (Registre National des Associations) ou à défaut celui du récépissé en Préfecture : .....

Date dernière Assemblée Générale : .....

N° SIREN – SIRET : .....

N° d'agrément Jeunesse et Sport : .....

Adhésion au dispositif SORTIR !  OUI  NON

Signataire de la Charte-Associative :  OUI  NON

**Adhérez-vous à un réseau ou à une fédération ?**  Non  Oui

Si oui, le(s) quel(s) ?



## 1-2 BUREAU DE L'ASSOCIATION

Fonction	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone et Courriel
Président				
Vice-président				
Secrétaire				
Trésorier				

## 2. LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

### 2-1 ADHERENTS NON-LICENCIES /LICENCIES (SAISON N-1)

*Les participants ponctuels à un stage ne doivent pas être comptabilisés dans le nombre total des adhérents*

AGE Au 31/07/2017	Adhérents (non-licenciés)	Licenciés	Total	Dont non Bruzois	Montant de l'adhésion (à détailler le cas échéant)	Part de l'adhésion reversée à une Fédération
-26 ans						
26 ans et +						
<b>TOTAL</b>						

### 2-2 BÉNÉVOLES

*Personnes contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.*

Nombre de bénévoles :

### FORMATION DES BENEVOLES

NOM du bénéficiaire	Titre de la formation	Dates	Coût à la charge de l'association

## 2-3 SALARIÉS DE L'ASSOCIATION ET INTERVENANTS EXTERIEURS REMUNERES (SAISON EN COURS)

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (1 ETP = 35 heures hebdomadaires) :

Année N						
NOM - Prénom	Fonctions	Type de contrat	Date d'embauche	Durée (pour les CDD)	Equivalent Temps Plein	Brevet d'Etat (oui / non)

	Nb de postes	Equivalent temps plein
TOTAL		
TOTAL CDI		
TOTAL CDD		
TOTAL CONTRATS AIDES		

Autres informations que vous souhaiteriez porter à la connaissance de la commission :

---

---

---

---

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES

Ce document reprend les lignes du plan comptable associatif les plus utilisées dans la gestion des petites et moyennes associations.

<b>CHARGES</b>	<b>Compte de résultat N-2</b>	<b>Compte de résultat N-1</b>	<b>N (prévisionnel)</b>
<b>Cotisations versées</b>			
Adhésions reversées à l'association « mère » (sections)			
Autre versement à l'association « mère » (sections)			
Cotisation à une fédération (licences sportives ou autre)			
Autres cotisations versées			
<b>Achats</b>			
Repas et pots internes à l'association (adhérents)			
Achats matières premières et marchandises			
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures administratives			
Fournitures non stockables (eau, énergie)			
Achats matériels et équipements pour l'activité			
Autres achats			
<b>Services extérieurs</b>			
Locations mobilières et immobilières, charges locatives			
Entretien, réparations, maintenance			
Primes d'assurances			
Documentations et abonnements			
Divers			
<b>Autres services externes</b>			
Personnel extérieur (interventions facturées)			
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
Formation des bénévoles			
Frais de déplacements			
Frais d'arbitrage			
Publicité, publications			
Sacem et autres droits d'auteurs			
Missions, réceptions			
Frais postaux, téléphone, Internet			
Services bancaires			
Divers			
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
<b>Frais de personnel</b>			
Salaires bruts			
Charges sur salaires			
Autres frais de personnel (médecine du travail, formation...)			
<b>Charges financières</b>			
Charges d'intérêts			
Autres charges financières			
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Pénalités, amendes fiscales ou pénales			
Rappels de charges fiscales ou sociales, rappels d'impôts			
Aides financières exceptionnelles versées par l'association (aux usagers, bénéficiaires, autres organismes...)			
Autres charges exceptionnelles			
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
<b>Contributions volontaires en nature faites par l'association (2)</b>			
Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
Prestations offertes			
<b>TOTAL GLOBAL DES CHARGES</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>

PRODUITS	Compte de résultat N-2	Compte de résultat N-1	N (prévisionnel)
<b>Cotisations perçues</b>			
Adhésions			
Cotisations			
<b>Ventes marchandises et prestations</b>			
Repas et pots internes à l'association (adhérents)			
Recettes manifestations (billetterie)			
Recettes manifestations (buvette)			
Ventes marchandises			
Ventes prestations de services			
Mise à disposition de personnel			
Autres produits			
<b>Subventions de fonctionnement</b>			
Fonds européens			
Etat (DRJS ou autres ministères)			
Organismes sociaux (CAF...)			
CNASEA (aides à l'emploi)			
Région			
Rennes Métropole			
Commune			
<b>Autres produits</b>			
Aides financières et versements perçus de l'association « mère » (sections)			
Dons de personnes physiques			
Organismes privés (mécénat, sponsoring)			
Produits divers de gestion courante			
<b>Produits financiers</b>			
Intérêts des placements			
Autres produits financiers			
<b>Produits exceptionnels</b>			
Subvention exceptionnelle pour manifestation ponctuelle			
Subvention exceptionnelle pour investissement			
Autres produits exceptionnels			
<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>			
Reprises sur amortissements et provisions			
Autres			
<b>Part de la trésorerie affectée à l'exercice (1)</b>			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	€	€	€
<b>Contributions volontaires en nature en faveur de l'association (2)</b>			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
<b>TOTAL GLOBAL DES PRODUITS</b>	€	€	€

DATE DE CLÔTURE DES COMPTES			

	N - 2	N - 1
<b>Montant de de la trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		
dont caisse et compte courant		
dont compte épargne et placements divers		

(1) représente l'autofinancement mobilisé pour équilibrer le budget de l'exercice.

(2) Valorisation du bénévolat : ce montant doit être équilibré en dépenses et en recettes pour ne pas influencer l'équilibre global du budget. Il relève du seul choix de l'association qui définit elle-même ses critères de valorisation.

#### 4. DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (NOM, prénom) : .....

Représentant(e) légal(e) de l'association : .....

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier
- Certifie sincères et véritables les informations comptables contenues dans le présent dossier de demande de subvention
- Certifie que la subvention municipale de fonctionnement qui sera accordée à l'association sera employée intégralement au cours de l'année 2018

Fait à Bruz, le .....

Signature

***Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.***



# FICHE N°1

## AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE

Nom de l'association (ou de la section) : .....

### 1-1 - DECLARATION DU NOMBRE DE LICENCIES AFFILIES A UNE FEDERATION SPORTIVE RECONNUE – SAISON EN COURS

Nombre total des adhérents titulaires d'une licence auprès d'une fédération sportive :

Désignation de la ou des fédérations (Dans le cas d'une affiliation des adhérents auprès de différentes fédérations sportives, préciser le nombre de licenciés par fédération) :

.....  
.....

Nombre total des adhérents sans licence :

Motif de leur non-affiliation à une fédération sportive : .....

.....

L'association a-t-elle souscrit une assurance pour les adhérents non-licenciés ?  OUI  NON

Si oui, désignation de l'assurance souscrite :

Nom : .....

Adresse : .....

Type d'assurance : .....

Observations (*précisions, commentaires, informations complémentaires...*) :







**1.3 EVOLUTION DANS LE CHAMPIONNAT (concerne uniquement les équipes « seniors » qui accèdent à un niveau supérieur)**

Nom de l'équipe	Niveau saison N-1	Niveau d'évolution saison en cours

**1.4 FRAIS D'ARBITRAGE (payés par l'association au titre de la SAISON N-1)**

Désignation des équipes bénéficiant d'un arbitrage officiel	Nombre de matches arbitrés	Montant des frais d'arbitrage facturés à l'association
<b>TOTAL DES FRAIS D'ARBITRAGE</b>		€

**1.5 - DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association, \_\_\_\_\_

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier
- Certifie que la subvention municipale de fonctionnement qui sera accordée à l'association sera employée intégralement au cours de l'année 2018

Fait, à : \_\_\_\_\_

Signature, nom et qualité du signataire  
et cachet de l'association

le: \_\_\_\_\_

***Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.***



## FICHE N°2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Nom de l'association (ou de la section) : .....

Cette subvention a pour but d'aider l'association à :

- Mettre en place un projet exceptionnel n'entrant pas dans le fonctionnement normal de l'association.
- Financer un investissement nécessaire à l'activité de l'association.

### 1. LE PROJET

C'est une action d'animation (une manifestation, un évènement local ou départemental...) :

- De nature exceptionnelle ou originale
- Nécessitant la mise en place d'une infrastructure ou de moyens nouveaux et/ou complémentaires par rapport aux activités normales et régulières de l'association.

Toutes les associations peuvent présenter un projet. L'aide au projet est une mesure d'accompagnement. L'association démontre sa capacité à monter et à gérer des actions et met en évidence son dynamisme, son rayonnement.

L'association peut joindre tout document qu'elle jugera nécessaire pour une meilleure compréhension de son projet.

**Intitulé du projet / nature de l'investissement :**

.....

**Lieu et date de déroulement du projet / date prévisionnelle de réalisation de l'investissement :**

.....

**Objectifs recherchés par votre projet / exposé de l'intérêt pour l'association de procéder à l'investissement :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Public visé et concerné par le projet ou l'investissement (catégorie, nombre...) :**

.....

Quels sont les moyens mobilisés pour :

- La réalisation du projet (nombre de bénévoles, matériels nécessaires, communication-publicité...) : .....

.....  
.....  
.....  
.....

- Le financement de l'investissement : .....

.....  
.....  
.....  
.....

**Votre projet s'inscrit-il dans une manifestation plus globale (locale, départementale, régionale, nationale) ?  
Votre investissement peut-il être mutualisé ?**

.....  
.....  
.....

**Votre projet ou investissement fait-il l'objet d'un partenariat avec d'autres associations ou organismes ?  
Précisez avec qui, sous quelle(s) forme(s)...**

.....  
.....  
.....  
.....

**En quoi votre projet participe-t-il à l'animation de la ville ? A son rayonnement ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**Quels modes d'évaluation avez-vous prévu de mettre en place ?**

.....  
.....  
.....



### 3. DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (NOM, prénom) : .....

Représentant(e) légal(e) de l'association : .....

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier
- Certifie sincères et véritables les informations comptables contenues dans le présent dossier de demande de subvention exceptionnelle
- Certifie que la subvention municipale exceptionnelle qui sera accordée à l'association sera employée intégralement au financement du projet/investissement présenté dans ce dossier
- M'engage à fournir, à l'issue de la réalisation du projet ou de l'investissement, le bilan financier définitif et tout document aidant à son évaluation

Fait à Bruz, le .....

Signature

***Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.***